TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY
Séance du 29 juin 2026

Délibération n° 2026-006-048

L'an deux mille vingt-six, le **29 juin** à **18h45**
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 25 juin 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, CUEFF Rémy, CHEMINOT Patricia, OMER Elodie, LE CORRE Brivael, SAGER-KLUGHERTZ Armelle

Absent(e)s excusé(e)s : FORTUN Julien, PRONOST Axel (pouvoir donné à Emmanuelle NEGER), MORRY Silvia (pouvoir donné à Jérôme AILLET)

Absent(e)s non excusé(e)s : DISARBOIS Rachel

Secrétaire de séance : *NEGER Emmanuelle*

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	11	2	13	0	0

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025 ».

Le conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de tous les bretons, dans tous les territoires et participer aux nécessaires transitions.
Le dispositif « bien vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement régionale, en ce qui concerne les projets d'aménagement des territoires. Des conventions « bien vivre partout en bretagne 2023-2025 », bâties entre la Région et chacun des EPCI, permettent d'accompagner des projets qui répondent prioritairement à 3 objectifs majeurs :

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès de chaque breton aux services de proximité.

C'est à ce titre que le projet de rénovation énergétique de l'école a été inscrit dans la convention « bien vivre partout en bretagne 2023-2025 ».

La commune a décidé notamment d'harmoniser les systèmes de chauffage de l'école, d'améliorer l'isolation des bâtiments, de remplacer le système d'éclairage afin de rendre le bâtiment plus performant.
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 250 000 € HT.

Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de la région pour cette opération de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la région au titre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne, 2023-2025 » pour la rénovation énergétique de l'école

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés.

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

La secrétaire de séance,
Emmanuelle NEGER

MAIRIE DE PLOUDIRY
29 (Finistère)